

POSABITAT  
Promenade du Gué Maheu - 35 300 FOUGERES  
T : 02 99 94 39 50  
E-mail : [accueil@posabitat.fr](mailto:accueil@posabitat.fr)  
Site internet : <http://www.posabitat.com>  
Responsable :  
M. Daniel, directeur

#### Structure

CHU Posabitat  
Hébergements d'urgence  
PAYS DE FOUGERES



## Capacité

**Nb Places :** 15

## Public

**Public :** Tout public  
**Accès mobilité réduite :** Limitée. Escaliers pour se rendre au rez de jardin (possibilité de contourner le bâtiment, mais gravillon)  
**Accueil d'usagers avec chien :** Les animaux ne sont pas acceptés

## Hébergement

**Modalité Hébergement :** Chambres sur le collectif (5 unités de vie) + 1 appartement en diffus (co-hébergement possible)  
**Descriptif :** Chambres meublées et équipées : salle d'eau, cuisine et salon partagés  
Il n'y a pas de cuisine dans les chambres sur le collectif (point cuisine: évier et micro-onde).  
L'appartement en diffus étant équipé d'une cuisine, les ménages orientés sont autonomes dans la préparation des repas. Un colis d'urgence pourra être remis. Les indications seront données afin que les ménages puissent se rendre aux resto du Coeur.  
Des repas sont proposés chaque midi et chaque soir, ils sont à récupérer à 11h45 tous les jours (sans participation financière)

## Localisation géographique

**Situation de l'établissement :** Promenade Gué Maheu à Fougères  
**Accessibilité de l'établissement :** Ligne de bus: Rennes- Fougères (9a)  
Réseau surf Intra urbain – Arret à proximité de la résidence (ligne 3 arrêt Gué Maheu ou arret Sermandière): 1,10 euros le voyage (gratuit moins de 4 ans)

## Règles de fonctionnement

**Visite :** Selon le règlement de fonctionnement  
**Horaires d'arrivée et de départ :** Les arrivées se font à partir de 16h00 et avant 19h00.  
Horaires de départ de l'hébergement 10h00 le lundi  
Les usagers doivent être présents au sein de leur logement à 22h le veilleur se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès à celui-ci une fois l'heure dépassée (sauf autorisation préalable)  
**Absences :** Selon le règlement de fonctionnement  
**Entretien d'accueil :** Oui  
**Contrat séjour :** Un contrat d'accueil + règlement de fonctionnement

## Participation financière

**Participation à l'hébergement :** Une participation financière est demandée pour les personnes hébergées en continuité: 2 euros par jour pour les personnes seules et 4 euros par jour pour les familles ou couples

## Prestations complémentaires et partenariats

**Restauration :** Restauration collective (petit déjeuner, déjeuner, dîner) sans participation financière  
**Autres services :** Accès à la buanderie: un jeton de lavage, de séchage, et de la lessive donnés à l'arrivé (quantité selon taille du foyer)

## Orientation

Le 115 réalise les propositions d'orientations auprès de la structure